Questions à choix multiples pour l'oral du 19 février 2018

Droit électoral - Contentieux électoral

Quel est le délai de recours pour des élections législatives ?

* 5 jours francs après la proclamation des résultats.
* 10 jours après la clôture du scrutin.
* jusqu'au dixième jour qui suit la proclamation des résultats de l'élection, au plus tard à dix-huit heures.
* 10 jours après l'ouverture de la session parlementaire.
* Pas de délai de recours, possible pendant toute la session parlementaire

Quel est le juge des élections municipales ?

* Le tribunal d'instance
* Le préfet (ou le Conseil de préfecture)
* Le tribunal de grande instance
* Le tribunal administratif
* Le Conseil d'Etat
* Le Conseil constitutionnel

Quel est le juge des élections européennes ?

* La cour de justice de l'Union européenne
* Le Conseil de l'Europe
* Le tribunal de grande instance
* Le tribunal administratif
* Le Conseil d'Etat
* Le Conseil constitutionnel

Quel est le terme (juridiquement) exact pour le scrutin dont le 1er tour a eu lieu le 23 avril 2017 ?

* L'élection du Président de la République
* L'élection présidentielle
* L'élection du président de la République
* Les élections présidentielles
* Les élections du Président de la République

Que signifie le sigle CNCCFP ?

* Commission nationale de contrôle des comptes de campagne et des financements politiques
* Conseil national des comptes de campagne et du financement de la vie politique
* Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
* Conseil national des comptes de campagne et des financements politiques
* Commission nationale des comptes de campagne et du financement de la vie politique

NOM :

Prénom :